

ABONNEMENT

Un an 18 fr.
Six mois 9 »
Trois mois 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 10 OCTOBRE

BLEU DE ROI

« Bleu marine, azur, bleu gendarme (pourquoi gendarme ?), turquoise, iris, bleu anglais, lapis, saphir, voilà des couleurs autorisées, décentes, normales, légales, inoffensives, sans arrière-pensée, admises par l'ensemble du pays, tolérées par toutes les opinions politiques.

« Mais que M. le Président de la République, le citoyen Perier en trois mots, se permette de choisir pour sa livrée — son enseigne — une nuance séduisante entre toutes, le bleu de Roi « qui nous reporte en arrière, aux temps les plus néfastes de notre histoire ». C'est une licence, un coup de tête, sinon un coup d'Etat, dépassant toutes les bornes et impossibles à tolérer ! »

Tels sont, approximativement, les termes qu'emploient les feuilles socialistes et même les radicales pour flétrir l'impertinente exhibition, par M. Perier, d'une livrée bleu de roi aux courses de Longchamps. Il est vrai que, de leur côté, les journaux « plus royalistes que le roi » s'indignent non moins furieusement, contre « une usurpation effrontée », contre l'avilissement qu'un méchant Président d'une République de rien du tout inflige à une couleur adoptée jusqu'à présent et consacrée par les seules monarchies. Mais, nous n'avons point à nous occuper du dernier parti. L'émoussé des socialistes est uniquement l'objet de notre admiration.

Ils sont, en effet, aux cent coups, ces infatigables gariboldis, ces légitimes descendants des protecteurs — ailés ou simplement zélés, comme il vous plaira — du feu Capitole romain. On pourrait même écrire qu'ils sont absolument terrifiés. Où allons-nous, ju-tes ci-àux ! Ou en frémit jusqu'aux moelles. Bleu de Roi !!! Ne m'en parlez pas !

C'en est fait : les temps arrivent. Napoléon perceait sous Bonaparte ; Casimir perce encore bien davantage sous Perier. Les preuves ? Allons donc ! Elles crèvent les yeux !

Et vous croyez que nous avalerons, sans mot dire, sans protester du fond de nos poitrines d'hommes, de Français et de républicains, les huit-ressorts de ce monsieur — huit-ressorts « affectant, qui pis est, la forme d'un bateau, fluctuat nec mergitur » (dites donc, je m'imagine que, en fait de bateau, vous nous en montez un fameux !), ses quatre chevaux conduits à la Daumont par des postillons galonnés d'or et habillés d'un drap bleu de... — Non, je ne me sens pas la force d'achever — et les badauds se gargarisant l'œil, sur l'entier parcours, avec cette loque couleur... de ce que vous savez !!

« C'est comme sous Napoléon III. C'est l'Empire sans l'Empereur ! »

Et après ?

N'est-ce pas déjà bien gentil, l'Empire sans empereur ? Et la République est-elle, quoique vous en disiez, autre chose que l'Empire de tous sans empereur ?

Tenez, vous nous faites transpirer jusqu'aux os.

Autrefois, on reprochait à M. Grévy sa par-cimonie, son claquemurement, son horreur du « paraître ». On le traitait, sans ambages, de

cuisinier et de cancre et, entre nous, on n'avait pas absolument tort. Quand M. Carnot, de respectable mémoire, rompit avec la pleutrerie du prédécesseur, on l'asphyxia de louanges. Une nouvelle ère s'est ouverte avec l'arrivée de M. Perier. Le luxe présidentiel, excellent sous M. Carnot, devient un péril national. La démocratie se voile le front....

Imbéciles !

Un républicain raisonnable, doué seulement de bon sens — *rari nantes in gurgite vasto* des cruches — un républicain raisonnable ne trouverait rien d'assez beau, d'assez riche, d'assez grand pour la représentation extérieure du Président de « sa » République. C'est moi et ma République que j'honorerais en honorant le chef de mon gouvernement. Je le camperais, pour les cérémonies et les fêtes, dans des carrosses dorés, plus éblouissants, plus empanachés que les véhicules de Louis XIV et la voiture du sacre de Napoléon I^{er}. Je l'entourerais de tapisseries des Gobelins, des velours les plus mordorés, des plus fulgurants satins. Je dénicherai, pour ses attelages, des hippogriffes et les cochers des anciens jeux Olympiques. Je dévaliserai les mines de Golconde, des Ourals et du Colorado pour encadrer, d'une façon au moins convenable, mon Président, mon représentant, le Président et le représentant de la France.

Vous n'êtes pas de cet avis !

Alors, flanquez-lui un fiacre de louage à trente sous l'heure et soumettez les notes de son « Collignon » au contrôle de la Cour des comptes.

Oh ! si je ne me retenais !...

Infortunés socialistes ! On les plaindrait si on en avait le temps. Sont-ils assez détraqués, ces pauvres diables, pour user leur dose relative d'intelligence, leur temps, leur salive, leur plume et leur encre à chipoter la nuance d'un morceau de drap, pendant que s'amasse sur nos têtes la grève générale des ouvriers et employés des chemins de fer !

Bleu de Roi !!!!

Le meeting des ouvriers et employés de chemins de fer

Cinq cents personnes environ assistaient avant-hier à la réunion publique organisée à Tivoli-Vauxhall par le syndicat des ouvriers et employés de chemins de fer, avec le concours des délégués au congrès international qui vient de se terminer.

L'ordre du jour portait : Des travaux du congrès ; de la sécurité publique.

Il a été fort peu question des résolutions prises par cette assemblée internationale, mais en revanche les orateurs ont tenu à affirmer publiquement leur foi révolutionnaire et leurs projets menaçants.

Le citoyen Guérard préconise la reprise révolutionnaire (*sic*) des chemins de fer par l'Etat. De quelle façon s'opèrera-t-elle ? Cela l'inquiète bien peu. D'abord il estime que l'expropriation doit se faire pour cause d'utilité publique sans indemnité. Tout au plus accorde-t-il cette concession à ceux qui objecteraient qu'il existe un engagement entre les compagnies et l'Etat : on estimerait la valeur matérielle de l'exploitation, on déduirait du total obtenu les sommes dues par la compagnie

à l'Etat comme garanties d'intérêt, mais on ne rembourserait rien aux actionnaires : on leur servirait en rentes françaises les intérêts de la part qui leur revient.

Le délégué néerlandais, le citoyen van Kol, succéda à la tribune au citoyen Guérard.

Les exploités de tous les pays sont frères ! s'écrie l'ingénieur van Kol. Qu'ils soient nés dans les marais de la Hollande ou sur l'asphalte parisien, ils doivent se dresser ensemble pour la cause de la justice et de l'humanité. Nous savons ce qu'il faut faire ; quand nous sentirons nos forces suffisantes, nous saurons agir.

L'orateur se lance alors dans une violente critique de la société actuelle, préconise la grève générale et n'hésite pas à faire cette déclaration :

Le jour où elle éclatera, les employés des chemins de fer décideront du sort de la société. Et lorsqu'ils cesseront de travailler, les gouvernements trembleront. Devant la grève universelle des travailleurs de la voie ferrée, la victoire ne sera pas une question de mois, ni de jours, ce sera une question d'heures. Nous dirons aux riches : Vous avez assez longtemps volé, exploité vos semblables. Assez de brigandages ; nous voulons le droit à la vie, le droit au bonheur !

La péroraison de ce discours est accueillie par les cris de « Vive la révolution ! » et les trépignements de la salle.

Aucun des orateurs n'avait encore nettement attaqué la patrie. Ce rôle était réservé à un membre du conseil d'administration du syndicat, au citoyen Pierçon. Voici la déclaration qu'a jugé à propos de faire cet employé révoqué :

Quand on vous parlera de patrie, n'y croyez pas, c'est un leurre. Après avoir aboli l'idée religieuse qui les gênait, après vous avoir dit qu'il n'y avait plus de Dieu, les bourgeois présentent à votre adoration un morceau de chiffon tricolore. Repoussez-le. La récompense qu'accorde la patrie à ses vieux serviteurs, c'est Mazas à Paris, la maison centrale en province.

Le public spécial qui écoutait l'orateur l'a applaudi à tout rompre, et l'ordre du jour suivant a été adopté par acclamation :

Les citoyens réunis à Tivoli-Vauxhall le 7 octobre félicitent les courageux citoyens qui sont venus de toutes les nations européennes pour défendre les intérêts de leur corporation qui sont aussi ceux du public, et expriment leur plus profond mépris pour les exploités de tous les pays, ainsi que leur dégoût pour les journaux à leur solde.

Les assistants se retirent aux cris de : « Vive l'Internationale ! Vive la révolution ! »

Dites donc, confrères du journalisme, après des paroles aussi rassurantes que celles-là, amusez-vous donc à blaguer la livrée de M. Perier !

CHINE ET JAPON

Londres, 9 octobre. — Les journaux d'hier publient la dépêche suivante de Shanghai :

« Le bruit d'une invasion japonaise s'étant répandue à Je-Ho, résidence d'été de l'empereur, une émeute a éclaté. On dit que les mutins veulent renverser la dynastie actuelle. »

Une dépêche de Tien-Tsin dit que les résidents américains ont reçu l'ordre de leur consul l'avis de quitter Pékin.

« D'après ce consul, il paraît certain que les Japonais vont attaquer la capitale. »

On annonce que Sheng, neveu de Li-Hung-Chang, et taotai (magistrat suprême) de Tien-Tsin, a été révoqué et souffleté par son oncle.

Sheng, chargé de faire des achats d'armes et de munitions, avait acheté 300,000 fusils aux Allemands avec de grandes quantités de munitions de qualité inférieure et en avait majoré les prix d'achats dans la proportion de 1 à 4 1/2.

Yokohama, 9 octobre. — Le bruit court que la flotte japonaise a pris Chefou.

Le gouvernement chinois recrute des officiers européens pour le service de sa marine.

Un peu de chinois

En raison du grand nombre de noms géographiques mentionnés chaque jour par les dépêches d'Extrême-Orient, il n'est pas inutile de donner ici l'équivalent français de quelques termes chinois :

Heï signifie « noir », Huang « jaune », Paï et Po « blanc », Hia « bas », Shang « haut », Nan « méridional », Peï « septentrional », Si « occidental », Tung « oriental », Siao « petit », Ta « grand ».

Voici quelques-unes des terminaisons les plus fréquemment usitées dans la nomenclature topographique du Céleste-Empire :

« Montagne » se dit Alin, Hada ou Shan (mot signifiant aussi « île », qui se traduit plus habituellement par le terme Tao) ; « ville » Chai, Hotun, Hoto, Chen, Tchen ; « village » Chuang, Tien, Ssu, Tsi, Phu, Tchuan, Muren, Tehou, Ula ; « rivière ou torrent » Gol, Khï, Kon, Shuï, Ussu ; « pont » Khiano ; « estuaire ou passes » Khon ; « mer » Hai ; « mer intérieure » Omo, Hu ; « mer intérieure ou marais salin » Nor, Po, Tien, Tse ; « banc de sable » Sha ; « rapides » Than ; « fort ou camp » Kuan, So, Wei, Ying ; « porte » Men.

INFORMATIONS

Les interpellations

Quoique divers journaux aient annoncé de nombreuses interpellations pour la rentrée, le secrétariat général de la présidence n'a reçu avis officiel que de trois interpellations ; ce sont, dans l'ordre chronologique :

1^o Interpellation de M. Cluseret au sujet d'officiers français qui auraient fraternisé à la frontière avec certains officiers étrangers ;

2^o Interpellation de M. Lavy sur l'affaire de l'orphelinat de Cempuis ;

3^o Interpellation de M. Carnaud sur les fonctionnaires frappés de mesures disciplinaires pour s'être livrés, comme membres de conseils électifs, à des manifestations hostiles au gouvernement et contraires à la discipline.

D'autre part, M. Prudent-Dervillers a directement avisé le président du Conseil de son intention de l'interpeller sur les moyens de remédier au chômage des ouvriers, mais son interpellation n'est pas encore déposée.

Arrestation d'un diplomate

Vienne, 8 octobre. — M. Palitschek de Palmsforst, ancien consul général autrichien, accusé d'irrégularités financières dans l'exercice de ses fonctions diplomatiques et de ses fonctions de commissaire à l'exposition austro-hongroise de Chicago, a été arrêté et livré à la justice provinciale.

Au moment où on l'a arrêté, il portait sur lui un revolver.

L'opéra-comique de l'Empereur d'Allemagne

Un journal de Berlin confirme que l'empereur Guillaume II vient de terminer l'opéra-comique en un acte dont nous avons parlé dernièrement et que cette œuvre sera bientôt

ÉPICERIE PARISIENNE

SAUMUR **IMBERT FILS** SAUMUR

Place de la Poste, en face du Café de la Paix,

Fournisseur adjudicataire de l'École de Cavalerie. — Fournisseur de MM. les Officiers.

Maison de confiance la mieux assortie et vendant le meilleur marché de Saumur.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Sucre 1 ^{er} choix... le kil.	1 »	Sel gris... les 2 kil.	» 25	Oriflamme... le bidon 5 litres.	1 85
Sucre séié... le kil.	1 10	Sel blanc... —	» 35	Bougie, bonne qualité... le paquet.	» 70
Café grillé... 1/2 kil.	2 30	Sel fin... —	» 35	Huile colza double épuration... le 1/2 kil.	» 35
Chocolat Menier... le kil.	1 60	Cristaux de soude... —	» 25	Savon de Marseille bleu... le kil.	» 50
Chocolat du Planteur... le kil.	1 60	Lessive du Phénix... le kil.	» 35	— jaune « Au Chat »... —	» 65
Chocolat Félix Potin, n° 3... le kil.	1 60	Amidon Verley... —	» 75	— extra pur « Le Normal »... —	» 70

Excellent Vin rouge, le litre 0,35. — Excellent Vin blanc, le litre 0,40.

Etude de M^e FILLATRAU, notaire à Longué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le jeudi 25 octobre 1894, à une heure après midi, à Longué, dans la maison de commerce DELALANDE et MILLERAND,

Le Fonds de commerce

De marchand de Vins, Alcools et Liqueurs

Dépendant de la Société Delalande et Millerand

Ayant son siège social à Longué,

Comprenant : la clientèle, le matériel, les marchandises, et le droit au bail de la maison où le commerce est exploité.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

A défaut d'enchère pour le tout,

On vendra en détail, aux enchères publiques, aux plus offrant et dernier enchérisseur :

Le matériel et les marchandises, dépendant de la dite Société. — Notamment : un camion, une carriole, des équipages, des foudres, des syphons, des baquets, des entonnoirs, des machines à boucher, des cuiviers, des robinets, des instruments de tonnellerie, une série de mesures en étain, des poulains, chantiers, une grande quantité de barriques vides, de fûts de différentes grandeurs, des bouteilles de tous genres, des vins rouges et blancs, des eaux-de-vie de différents âges, du thum et des liqueurs de toutes sortes.

On vendra aussi quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 pour les frais.

Des délais de paiement seront accordés aux personnes solvables.

On pourra traiter de gré à gré avant la vente.

S'adresser, pour traiter, à M. CHAUSSEPIED, négociant à Saumur, ou à M. JOUSSET, propriétaire à Vendanger, commune de Moulillerne, et, pour tous renseignements, à M^e FILLATRAU, notaire à Longué.

A V I S

Liquidation de la Société Delalande et Millerand, de Longué.

Les créanciers de la société Delalande et Millerand, ayant son siège social à Longué, qui ne se seraient pas fait connaître lors de l'abandon de biens consenti par MM. Delalande et Millerand à leurs créanciers sociaux, par acte devant M^e FILLATRAU, notaire à Longué, des 24 septembre et 4 octobre 1894, sont priés de vouloir bien se présenter en l'étude de M^e FILLATRAU, pour remettre leurs comptes, prendre connaissance de l'abandon de biens consenti par la Société au profit de ses créanciers et accepter cet abandon.

On demande un EMPLOYÉ connaissant le commerce.

S'adresser à M. HUTREL-BIDAULT, 2, rue de la Fidélité. — Inutile de se présenter sans de bonnes références.

Etude de M^e JAMIN, notaire à Gennes (Maine-et-Loire).

VENTE PAR LICITATION

Le dimanche 14 octobre 1894, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e JAMIN, notaire à Gennes (Maine-et-Loire).

D'une Propriété d'agrément

Dite SOUS-LE-PUITS

Commune de Gennes

Comprenant maison d'habitation en forme de petit château,

Avec ses dépendances consistant en : jardins, terres, vignes, renais, écurie, hangar, gran les caves sous le roc, petit bois, bois taillis, ile sur la Loire, etc.

Le tout d'une contenance approximative de deux hectares trente-quatre ares soixante-dix centiares.

Mise à prix : 20,000 fr.

Pour visiter et connaître les conditions de la vente, s'adresser audit M^e JAMIN, notaire à Gennes, dépositaire du cahier des charges.

A AFFERMER

La Ferme de la Boire-Salée

Commune de Saint-Lambert-des-Lèves.

Contenant environ 8 hectares.

Entrée en jouissance le 1^{er} novembre 1895.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, n° 4.

SUCRE CRISTALLISÉ Pour Vendanges

A. COURTET

RUE DAILLÉ, A SAUMUR

LIQUIDATION

Couronnes Funéraires, Bijouterie et Articles Religieux

25 0/0 de perte

COCHET, 20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.

Elle détruit les germes des maladies contagieuses.

Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.

Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

Saumur, Imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

SUCRE 1^{er} choix... 1 fr. le kilog. || ORIFLAMME, 1 f. 95 le bidon de 5 lit. || Les Achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des Coteaux de Saumur ROUGE, » 35 le litre; BLANC, » 40. — 26 l. p^r 25 - Livraison à domicile.

CAFÉ bon mélange... 2 f. 30 le 1/2 k. ||

HUILE double épuration, » 35 le 1/2 kil. ||

BOUGIE bonne qualité » 75 le paquet ||

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLEANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE M^{re}.

Certifié par l'imprimeur soussigné